



CENTRE NATIONAL
DE LA FORMATION

Comptabilité des Métropoles - Nomenclature M57

Référence : **CTB.06**

Durée conseillée :

2 jours

Tarif en inter-entreprise :

1190 € HT / personne

Tarif en intra-entreprise :

1290 € HT/ jour / groupe

<https://www.cnfce.com/formation-formation-comptabilite-metropole-m57>

Formation nomenclature M57 : Appréhender la comptabilité des métropoles

Comment mettre en oeuvre l'instruction comptable M57 ? Les métropoles sont de nouvelles venues dans le paysage institutionnel français. Conçues comme pouvant se substituer en tout ou partie aux compétences des départements et des régions, leurs budgets comme leurs comptabilités reprennent des éléments aux trois niveaux de **collectivités territoriales**. A ce titre, le but de l'instruction M57 est de retracer l'ensemble des compétences de ces dernières. Cette **formation nomenclature M57** d'une durée de 2 jours, vous permettra d'appréhender le **plan comptable M57** propre aux métropoles et d'assimiler les principes de cet instruction budgétaire et comptable.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les différences entre comptabilité et budget dans une métropole
- Connaître le cadre budgétaire et les mécanismes de l'exécution budgétaire des métropoles
- Maîtriser les écritures budgétaires et comptables principales des métropoles.

Programme

Rappel du cadre général de l'instruction comptable M57 des métropoles

- Focus sur l'instruction M57 et sur les compétences des métropoles
 - Les compétences obligatoires
 - Les compétences issues des départements
 - Les compétences issues des régions
 - Les compétences négociées

- Revoir le fonctionnement et l'organisation de la comptabilité générale
 - Retour sur le bilan et compte de résultat
 - Savoir identifier les liens entre bilan et comptes de résultat

- Le budget : Se représenter le principe d'autorisation

Appréhender le budget des métropoles en comptabilité publique

- Comprendre les différents principes budgétaires et les adaptations
- Identifier les autorisations budgétaires des métropoles : Budget par nature ou par fonction
- Présentation et contenu du budget des métropoles
 - Le budget primitif
 - Les décisions modificatives

Savoir maîtriser l'exécution du budget des métropoles : ce qu'il faut savoir

- Appréhender le rôle et la comptabilité de l'ordonnateur
 - Comptabilité des dépenses engagées
 - Comptabilité des engagements au titre des autorisations d'engagement ou de programme

- Appréhender le résultat et le solde d'exécution : Les écritures de fin d'exercice et le calcul du résultat
- Le comptabilité administrative
 - Les titres et les mandats de l'année
 - Les recettes grevées d'affectation spéciale
 - Les états de fin d'exercice

- L'affectation du résultat

Appréhender la notion de budget par fonction selon l'instruction comptable M57

- Appréhender les principes généraux et de classement du budget par fonction
- Commentaires sur certaines codifications particulières propres aux métropoles

Etudes des écritures comptables complexes et semi budgétaires

Programme daté du 18/12/2020

Public & prérequis

Public cible

- Agents des collectivités territoriales de leurs groupements et établissements publics
- Agents de l'Etat en liens avec le secteur local
- Cadre d'entreprises en relation avec des collectivités territoriales

Pré-requis

Il est recommandé d'avoir des notions en comptabilité générale pour suivre notre formation comptabilité des métropoles M57

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques
- Analyse sur cas réels et études de cas pratiques
- Support de cours formation comptabilité des Métropoles M57

Évaluation des acquis en fin de formation

Dates et lieux

Date de début **Date de fin** **Lieu de formation**

02-11-2021 03-11-2021 PARIS

